



Réouverture des Ateliers d'Eveil du RAM avec mise en place d'un protocole

La communauté Sauldre et Sologne a décidé de remettre en place les ateliers d'éveil suite à la dernière annonce du 14 juin 2020 du Président de la République Emmanuel Macron. Les ateliers d'éveil reprendront à partir du lundi 6 juillet 2020 mais sous certaines conditions dont vous trouverez le détail ci-dessous :

- Constitution de groupe :

Nous avons fait le choix de ne pas intervenir pour le mois de juillet sur la commune d'Ivoy le Pré pour des questions d'organisation suite à différentes règles de désinfection pour pallier au Covid 19. Les assistantes maternelles de cette commune sont invitées à se rendre à La Chapelle d'Angillon.

Le RAM interviendra sur 4 communes différentes : Aubigny sur Nère, Blancafort, La Chapelle d'Angillon et Oizon.

Les groupes seront constitués en fonction des lieux d'implantation et des jours d'intervention du RAM :

- Chapelle/Ivoy
- Aubigny Mardi (gpe 1)
- Aubigny Vendredi (gpe 2)
- Oizon
- Blancafort

Il ne sera pas possible d'échanger entre les groupes.

Pour le mois de juillet 2020, voici le planning les lieux d'intervention :

	SEM 28	SEM 29	SEM 30	SEM 31
LUNDI	La Chapelle		La Chapelle	La Chapelle
MARDI	Aubigny M		Aubigny M	Aubigny M
MERCREDI	/	Oizon	Oizon	Blancafort
JEUDI	Blancafort	La Chapelle	Blancafort	Oizon
VENDREDI	Aubigny V	Aubigny V	Aubigny V	Aubigny V

L'intervention sur Ivoy le Pré a été remplacée par une intervention sur La Chapelle d'Angillon un jeudi.

- Un nombre maximum d'enfants par groupes :

Afin de mieux organiser les ateliers d'éveil et respecter une certaine distanciation, les groupes seront limité à 15 enfants auxquels s'ajoutent les parents et les professionnelles : assistantes maternelles et animatrice du ram.

A partir du 6 juillet les ateliers se feront sur inscription. Vous trouverez une fiche d'inscription en annexe à ce document.

- Respecter les gestes barrières au sein des locaux du RAM :

- Distanciation d'un mètre entre les professionnels (assistantes maternelles, parents et animatrice ram) ;
- Le port du masque est obligatoire pour tous les professionnelles de la petite enfance ainsi que pour les parents pendant les ateliers d'éveil (pas nécessaire pour les enfants) ;
- Des affiches avec les gestes barrières seront installées dans chaque intervention du RAM ;
- Les chaussures ne seront pas autorisées dans les locaux du ram ou salle des fêtes ;
- Le coin café/thé est temporairement retirer pour des mesures d'hygiène.

- Respecter les règles d'hygiène :

- Lavage fréquent des mains (arrivée, avant et après activité, départ + entre chaque si nécessaire) ;
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition dans chaque lieu d'intervention du RAM ;
- Un produit désinfectant sera à disposition au niveau de la table à langer, des toilettes des enfants et des adultes afin de désinfecter après chaque utilisation ;
- Les salles seront régulièrement aérées avant pendant et après l'atelier d'éveil.

- Organisation des jeux mise à disposition :

- Les jeux seront attribués à chaque groupe afin d'éviter les échanges et de limiter la propagation du virus et permettre la désinfection à chaque passage du RAM ;
 - Une désinfection des structures (tobogan, petit meuble de cuisine, vélos, trottinettes, tapis et autres jeux utilisés pendant l'atelier...) après chaque passage d'un groupe ;
- Le RAM mettra à disposition le matériel nécessaire pour assurer la désinfection des jeux et locaux ainsi que le nettoyage des mains dans lieux d'intervention du RAM.
- Les jeux ne pouvant pas être désinfecté seront mise en sommeil pendant quelques jours avant utilisation.
- Les ateliers d'éveil auront lieu de 9h00 à 11h00 afin de laisser le temps à l'animatrice de désinfecter les jeux avant le rangement (en salle ou dans le véhicule).